

CHARTRE DES BONNES PRATIQUES EQUESTRES

Mille Sabots !

Le Syndicat Mixte du Haras de Lamballe s'applique à faire connaître et à rappeler les règles de bon sens et de sécurité qui doivent être respectées durant la manifestation de Mille Sabots afin de garantir une bonne image à nos visiteurs le jour de la manifestation.

En participant à 1000 Sabots, vous vous engagez à respecter cette chartre des bonnes pratiques : elle constitue une obligation pour tous les utilisateurs.

L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès au défilé aux équidés manifestement dangereux pour eux-mêmes, leur cavalier ou meneur et/ou pour les autres participants et spectateurs.

1/Préparation à 1000 Sabots

Quelque temps avant le jour de la manifestation, assurez-vous de :

- vous mettre à jour de l'assurance de l'équidé et de l'utilisateur,*
- vérifier l'état de santé et d'entretien de votre équidé et de votre équipement, l'ensemble devant être adapté à l'activité et au niveau équestre de l'utilisateur ainsi qu'à la circulation en ville,*
- prendre connaissance du plan de circulation sur le site des 1000 Sabots,*
- familiariser votre équidé avec votre déguisement, en cas de participation costumée.*

2/Sur le site de la manifestation

Dès votre arrivée sur le site, vous vous engagez à :

- avoir en votre possession les papiers de votre équidé,*
- ne pas laisser votre équidé sans surveillance ou en liberté,*
- maîtriser l'allure et le comportement de votre équidé,*
- respecter votre animal et ne pas lui demander d'effort au-delà de ses capacités. Toute brutalité ou cruauté à l'égard des équidés est interdite,*
- respecter les voies de circulation dédiées (cf. plan de circulation),*
- respecter les consignes de l'organisateur,*

3/Pendant la mise en place du défilé

Vous vous engagez à :

- être ponctuel,
- faire respecter le port du casque par les mineurs ; NB le casque reste conseillé pour tous,
- respecter l'ordre de placement dans le défilé tel que mis en place dans les aires d'attente pré-départ,
- être équipé de votre numéro en cas de participation au concours de déguisement

4/Lors du défilé

Vous vous engagez à :

- respecter le Code de la route et circuler en file,
- ne pas laisser d'espace excessif devant ou derrière vous,
- rester vigilant vis-à-vis des risques liés à la circulation équestre en ville (mobilier urbain, vitrines, groupes de spectateurs ...)

5/A l'arrivée du défilé sur le parc équestre

Vous vous engagez à :

- ne pas traverser la grande carrière et sortir par les allées équestres si votre équidé présente un comportement difficile à maîtriser
- gagner votre paddock attitré dès l'arrivée effectuée si vous devez présenter un équidé pendant le reste de la manifestation
- ne pas traverser le public avec vos chevaux ou attelages et emprunter les voies de circulation dédiées (cf. plan de circulation)

Merci de votre compréhension et bonne journée à tous.

Le Président du Syndicat Mixte

*un grand merci pour
votre participation*

Philippe HERCOUET

